

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 02 octobre 2018**

Sommaire

02/10/18 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 août 2018.

02/10/18 - 2 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2018.

02/10/18 - 3 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'étude de M. Jean-Sébastien BOUDARD, étudiant à l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne, concernant la rénovation et la réutilisation de tous les bâtiments de l'ancien collège Jean Monnet.

02/10/18 - 4 – Travaux et aménagements – Présentation de l'Avant-Projet Définitif pour l'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.

02/10/18 - 5 – Travaux et aménagements – Autorisation à demander auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent et pour sa participation financière à la réalisation de la couche de roulement.

02/10/18 - 6 – Travaux et aménagements – Proposition d'engagement du projet d'effacement des réseaux BT/EP/TEL pour l'année 2019.

02/10/18 - 7 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.

02/10/18 - 8 – Travaux et aménagements – Adoption du projet de statuts de Dinan Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019.

02/10/18 - 9 – Finances communales – Modification de la fixation de la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, à la demande de GRDF.

02/10/18 - 10 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.

02/10/18 - 11 – Affaires foncières – Proposition de déclassement d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public, entre la rue du Souvenir Français et la Route de Rennes, en vue du projet d'extension du cimetière communal.

02/10/18 - 12 – Questions diverses.

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 02 octobre 2018

Le mardi deux octobre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Maison des Associations de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ (arrivée à 19h40), M. Hervé GUITTON, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Valérie BRIEUC (arrivée à 19h40), M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle BOUTROUELLE (arrivée à 19h40).

Absent : M. Cédric LANDEMAINE (pouvoir à Mme Rachelle BOUTROUELLE).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

02/10/18 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 août 2018.

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02/10/18 - 2 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A la page 7 du document, Monsieur ROUXEL indique une faute de conjugaison. Il convient de remplacer « aura » par « auront ».

A la page 12 du document, Monsieur KERRIEN signale qu'il manque un « e » à « Monsieur le Maire ».

Les corrections ont été faites.

En l'absence d'autres observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02/10/18 - 3 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'étude de M. Jean-Sébastien BOUDARD, étudiant à l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne, concernant la rénovation et la réutilisation de tous les bâtiments de l'ancien collège Jean Monnet.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune avait accepté la proposition de M. Jean-Sébastien BOUDARD, étudiant à l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne, de réaliser son projet de fin d'études sur la rénovation et la réutilisation de tous les bâtiments de l'ancien collège Jean Monnet.

Monsieur le Maire précise que Monsieur BOUDARD a déjà exposé son projet aux adjoints pendant les vacances d'été.

Les élus ont alors été agréablement surpris par les propositions et la vision du projet.

Il était donc important que le Conseil Municipal ait une présentation.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur BOUDARD, lequel présente son projet de fin d'études.

Monsieur BOUDARD explique son choix pour ce bâtiment.

Il était auparavant scolarisé à ce collège et cet immeuble présente un fort potentiel pour de la réhabilitation : emprise foncière, architecture, emplacement...

Il indique aux élus municipaux qu'il a fait le choix d'orienter son étude uniquement sur le bâtiment central et majeur de l'ancien collège et sur la réutilisation de l'immeuble en tant que pôle de compétences tertiaires, mais aussi à destination des associations et de la culture.

En effet, selon lui, un tel pôle rendrait la commune attractive pour les entreprises.

C'est pourquoi, il a pensé à quatre fonctions pour cet ensemble foncier :

- Tertiaire pour les entreprises innovantes, notamment dans le domaine de l'informatique.
- Associatif : nouvelle maison des associations, salles...
- Culture : cinéma associatif, espace de conférences et/ou théâtre...
- Logements : collectifs avec des appartements de tailles et configurations différentes et une mixité sociale (locatif, propriétaire...).

L'objectif de ce complexe est d'avoir un lien avec le centre-ville.

Ainsi, il propose de démolir un certain nombre de bâtiments (principalement rue du Bellouard).

En outre, ce lien permettrait de « fixer » une vie et un flux dans le centre-ville.

Dans cette optique, Monsieur BOUDARD propose d'implanter une nouvelle salle des fêtes sur cet espace.

Monsieur le Maire demande si l'étude de la réhabilitation tient compte du diagnostic amiante réalisé par la commune.

Monsieur BOUDARD estime que le désamiantage) ne serait pas si onéreux car l'amiante serait présent uniquement dans la colle des sols.

Monsieur BOUDARD conclut son intervention en indiquant que son travail peut donner des pistes de réflexion aux élus municipaux car le site permet d'avoir des possibilités de rénovations diverses et relativement simples (bâtiments très flexibles).

Monsieur le Maire rappelle que, bien entendu, il ne s'agit que d'un projet théorique et utopique car le coût des travaux n'est pas clairement établi et le fonctionnement des bâtiments avec des associations (exemple : cinéma) n'a pas été étudié.

02/10/18 - 4 – Travaux et aménagements – Présentation de l'Avant-Projet Définitif pour l'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une présentation du projet d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent avait été réalisée avant l'été.

Cependant, il restait à déterminer le dispositif du carrefour avec la rue des Iris.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a été organisée avec le département des Côtes d'Armor pour connaître son avis.

Ci-dessous le projet d'aménagement du carrefour :



Monsieur RAMARÉ demande si un plateau est prévu au niveau de l'entrée du site de la Planchette, entrée de l'agglomération.

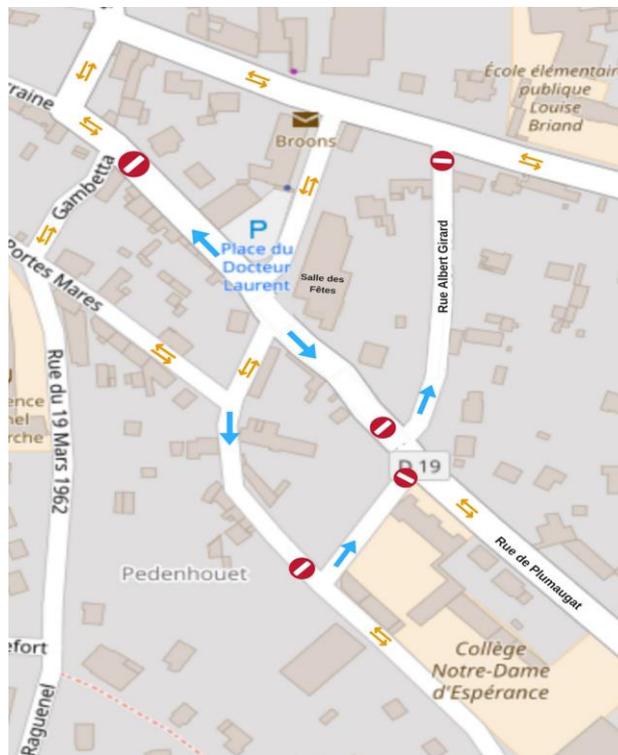
Monsieur le Maire précise que l'aménagement de cette entrée de l'agglomération, au niveau de la Planchette, sera étudié ultérieurement, après les travaux de construction de la nouvelle salle de tennis.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique pour les riverains concernés a été organisée le 25 juillet dernier.

A cette occasion, il a été annoncé le changement des règles de circulation, notamment le passage de certaines voies en sens unique.

La réunion a été constructive et les riverains étaient plutôt satisfaits du projet.

C'est pourquoi, la commune va mettre en place courant octobre, une signalisation afin de modifier les sens de circulation pour tester le dispositif :



Monsieur KERRIEN signale que la commune devra être vigilante au niveau de l'atelier technique car ce chemin est interdit à la circulation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif présenté pour l'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.
- **CHARGE** le maître d'œuvre de poursuivre la procédure.

02/10/18 - 5 – Travaux et aménagements – Autorisation à demander auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent et pour sa participation financière à la réalisation de la couche de roulement.

Monsieur le Maire indique que la commune a validé l'Avant-Projet Définitif pour l'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.

S'agissant de travaux à exécuter sur une route départementale, il y a lieu de demander au Conseil Départemental l'autorisation de réaliser les travaux d'aménagement et de solliciter sa participation financière à la couche de roulement.

En outre, il faut autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public et une convention de mandat avec le Président du Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental, l'autorisation permettant la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Plumaugat, route départementale n°19, sur la base de l'avant-projet.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une participation à la réalisation de la couche de roulement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public et de mandat avec le Président du Conseil Départemental.

02/10/18 - 6 – Travaux et aménagements – Proposition d'engagement du projet d'effacement des réseaux BT/EP/TEL pour l'année 2019.

En 2019, Monsieur le Maire signale qu'il restera quatre secteurs dans l'agglomération où les réseaux seront à effacer :

- La rue de Launay.
- Une partie de la rue des Rameaux.
- La rue de la Madeleine.
- La rue de Pédenhouët.

Pour avoir le maximum de subvention, il ne faut pas dépasser le montant de 125 000 € HT pour le réseau électrique (30% de participation pour la commune, sinon 54%).

Un chiffrage sommaire a été réalisé par le SDE :

- La rue de Launay : 100 000 € HT.
- Une partie de la rue des Rameaux : 37 000 € HT.
- La rue de la Madeleine : 72 000 € HT.
- La rue de Pédenhouët : 52 000 € HT.

Il convient donc de choisir le contenu du programme d'effacement de réseaux pour l'année 2019.

Monsieur le Maire précise que le secteur de la rue de Launay borde le lotissement de Bellevue qui va prochainement être rempli.

Par conséquent, en 2019, la commune devra très certainement réaliser la voirie définitive avec les aménagements routiers prévus.

Les élus municipaux estiment donc qu'il convient au préalable d'effacer les réseaux aériens.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait possible d'ajouter au programme 2019 l'effacement des réseaux aériens sur la dernière portion de la rue des Rameaux.

Madame VILSALMON demande s'il est prévu de faire un nouvel enrobé dans la rue à l'issue des travaux car la bande de roulement est abîmée depuis les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire indique qu'il serait en effet opportun de revoir les enrobés dans les rues traversées par le nouveau réseau d'assainissement collectif.

Cependant, il faut attendre le tassement des tranchées avant de faire ces travaux.

Une planification des travaux d'enrobés en 2020 serait idéale.

Avant d'engager une étude détaillée, le Conseil Municipal doit donner un accord de principe pour la poursuite de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'engager le projet d'effacement des réseaux dans la rue de Launay, estimé par le Syndicat Départemental d'Electricité à :
 - Pour la basse tension : 100 000 € HT ;
 - Pour l'éclairage public : 50 000 € HT ;
 - Pour le réseau téléphonique : 26 000 € TTC (génie civil) et 1 000 € HT (câblage).

- **DÉCIDE** d'engager le projet d'effacement des réseaux dans la rue des Rameaux, estimé par le Syndicat Départemental d'Electricité à :
 - Pour la basse tension : 37 000 € HT ;
 - Pour l'éclairage public : 18 000 € HT ;
 - Pour le réseau téléphonique : 7 900 € TTC (génie civil).

02/10/18 - 7 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne l'extension et le réaménagement de la Mairie, l'entreprise BCO réalise actuellement la charpente de la Mairie.

En outre, l'entreprise Choux commence sa prestation avec la dépose de la toiture actuelle et l'étanchéité des extensions.

La nouvelle couverture sera posée avant la fin novembre.

- En ce qui concerne l'aménagement d'une liaison douce entre le Lattay et le centre-ville, l'entreprise Lessard a réalisé les travaux de création des « plateaux ». En outre, elle doit programmer prochainement ses travaux d'enrobés de couleur beige (à confirmer avec la centrale de fabrication des enrobés).

- En ce qui concerne l'implantation de la statue représentant Bertrand Du Guesclin sur la Place, conformément à la décision du Conseil Municipal du 04 septembre dernier, les élus municipaux étaient invités à se rendre sur la Place Du Guesclin, le jeudi 27 septembre, afin de déterminer un emplacement potentiel pour la statue.

Pour l'occasion, un gabarit avait été réalisé par les services techniques.

Monsieur le Maire indique que trois emplacements ont été envisagés et testés :

- Devant la Mairie, au cœur de la Place : masque la Place (fontaine, église, Mairie) et le rendu visuel n'est pas satisfaisant.
- Devant la Mairie actuelle : le rendu visuel est satisfaisant même si la statue ne sera visible qu'à partir de la Place.
- A la place de l'arbre, devant le restaurant « La Calèche » : le rendu visuel serait idéal mais cela supposerait de déplacer l'arbre (ou de l'abattre si ce n'est pas possible) et le panneau lumineux (seul endroit trouvé et possible en 2016).

Monsieur KERRIEN estime que l'emplacement devant la Mairie actuelle serait idéal et rééquilibrerait la Place.

Madame BOTREL pense que la statue devrait être repositionnée sur le rond-point du Chalet avec l'explication artistique sur la Place Du Guesclin.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà voté sur ce point. La statue sera positionnée sur la Place portant son nom, ce qui a une certaine logique.

En outre, cela pourra drainer un flux dans le centre-ville.

Il convient de poursuivre encore la réflexion avant de déterminer l'emplacement définitif.

- Enfin, en ce qui concerne les travaux de création d'une salle de tennis, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a ouvert les plis ce mardi 02 octobre. 47 plis ont été déposés et acceptés par la commission. Le maître d'œuvre va procéder à l'analyse des offres.

02/10/18 - 8 – Travaux et aménagements – Adoption du projet de statuts de Dinan Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle que le document sur le projet de statuts de Dinan Agglomération a été envoyé aux élus municipaux en amont de la séance du Conseil Municipal.

En outre, un échange a déjà eu lieu lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire énumère les compétences qui apparaissent dans le document :

- Les compétences obligatoires :
 1. Le développement économique, y compris le tourisme.
 2. L'aménagement de l'espace communautaire.

3. L'équilibre social de l'habitat.
 4. La politique de la ville.
 5. L'accueil des gens du voyage.
 6. La collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.
 7. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- Les compétences optionnelles :
1. La voirie d'intérêt communautaire.
 2. Les équipements sportifs et culturels.
 3. L'action sociale d'intérêt communautaire.
 4. L'assainissement.
 5. L'eau.
- Les compétences facultatives :
1. Le développement Economique et touristique (soutien aux pôles de compétitivité appelés à émerger, subventions aux associations pour l'accompagnement d'évènements d'envergure communautaire mais aussi d'échelle intercommunale, pilotage et mise en œuvre de programmes d'actions visant à favoriser le développement des circuits courts alimentaires...).
 2. L'emploi et l'enseignement supérieur (financement des emplois associatifs locaux, soutien au développement des formations supérieures...).
 3. L'aménagement de l'espace communautaire (déploiement du réseau de Très Haut Débit, transport des élèves vers les activités sportives et culturelles d'intérêt communautaire (piscine, voile, soutien à la diffusion artistique à destination du jeune public), contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, entretien des casernes de Gendarmerie de Broons, Caulnes et Evran, ...).
 4. L'environnement (actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production, actions de promotion, de soutien et de développement de l'économie circulaire, grand Cycle de l'Eau, transition énergétique et climatique, élaboration d'un Plan Climat – Air - Energie Territorial (PCAET), gestion des espaces naturels).
 5. La culture (écoles de musique, saison culturelle, soutien à la diffusion artistique à destination du jeune public, promotion de la lecture publique par la coordination du réseau bibliothèque-médiathèque du territoire, subventions aux associations pour l'accompagnement d'évènements d'envergure communautaire mais aussi d'échelle intercommunale, gestion du Centre d'Interprétation du Patrimoine "Coriosolis" et des sites archéologiques associés).

Les élus municipaux ont pris connaissance du document sur le projet de statuts de Dinan Agglomération.

Monsieur KERRIEN rappelle sa remarque du Conseil Municipal du 04 septembre sur l'obligation faite par la Loi NOTRe de privilégier et de transférer les compétences aux intercommunalités. C'est une incohérence par rapport aux objectifs de cette même Loi.

En effet, cette Loi vise à mutualiser des compétences/actions au sein de grandes structures pour générer des économies d'échelle et mieux les organiser.

Or, il s'avère que, pour le moment, les transferts vers Dinan Agglomération impliquent une hausse des tarifs pour le citoyen broonnais, sans pour autant améliorer la qualité du service, qui était exécuté :

- Déchets, avec le passage en taxe où l'ensemble du Conseil Municipal estime qu'elle n'est pas équitable pour les usagers devant le service.
- Eau, assainissement.
- Transports.
- GEMAPI...

Monsieur le Maire et Messieurs BOUILLON et ROUXEL regrettent l'absence de la définition de l'intérêt communautaire.

Il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur des statuts sans connaître les contours des compétences de l'agglomération.

Les Conseils Municipaux n'auront pas leur avis à donner sur la définition de l'intérêt communautaire.

En outre, les élus municipaux constatent que beaucoup de compétences sont transférées au détriment des communes. On éloigne la décision et la gestion des services publics du terrain.

Concernant les compétences optionnelles, les élus municipaux souhaitent un retour de certaines compétences aux communes :

- La voirie.
- Les équipements sportifs et culturels : il est difficilement compréhensible de voir une salle omnisports « d'intérêt communautaire » et d'autres pas alors qu'elles ont le même rayonnement vis-à-vis des communes voisines. Idem pour les médiathèques et les gendarmeries.
- L'ALSH : organisation de la compétence en lien étroit avec les communes de son bassin de vie (qui le souhaitent).

En effet, en tant que pôle secondaire du SCoT et bassin de vie, la commune est prête à travailler avec les communes de son secteur pour organiser et gérer les compétences communales entre les communes (gestion intercommunale et non communautaire).

Cela permettrait aux communes de continuer à exister et à proposer des services à sa population avec une approche locale.

Vu la Charte Communautaire du 16 novembre 2016 préfigurant les compétences et le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Dinan créée le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

Vu l'arrêté de Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dinan en date du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2018 portant modification des statuts de Dinan Agglomération ;

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, stipulant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés.

Vu l'absence d'une définition de l'intérêt communautaire,

Considérant la nécessité pour les communes d'avoir et de conserver des compétences propres, ainsi qu'une proximité des services avec les administrés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (17 CONTRE, 2 POUR ET 4 ABSTENTIONS) :

- **REJETTE** le projet des statuts de Dinan Agglomération joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de Dinan Agglomération.

02/10/18 - 9 – Finances communales – Modification de la fixation de la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, à la demande de GRDF.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier indique que, le 26 septembre dernier, GRDF a transmis un courrier annulant et remplaçant celui du mois d'août sur la fixation de la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

Pour le calcul de la redevance au titre de l'année 2018, le plafond s'établit à 698,00 € au lieu de 701 € (au titre de 2017, la redevance s'élevait à 690 €).

La longueur des canalisations de gaz naturel est de 13 757 mètres et non de 13 844 mètres.

Il convient d'approuver cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz à 698 euros.

02/10/18 - 10 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier informe le Conseil Municipal que le caractère irrécouvrable de certaines créances résulte de décisions définitives de justice s'imposant à la collectivité comme au comptable public. Dès lors, les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues caduques et impossibles.

La comptable du Trésor (trésorière) vient de transmettre à la commune un dossier afférent à des créances irrécouvrables.

- La Commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine a décidé, en faveur du titulaire du dossier, d'effacer la dette d'un montant de 154,81 € pour le budget « principal » (eau et assainissement antérieur à 2018).

Le montant de l'effacement de dettes s'élève donc :

- Pour le budget « principal », à 154,81 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADMET** en créance irrécouvrable la somme de 154,81 € pour le budget « principal ».

02/10/18 - 11 – Affaires foncières – Proposition de déclassement d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public, entre la rue du Souvenir Français et la Route de Rennes, en vue du projet d'extension du cimetière communal.

Monsieur le Maire indique que la gestion de la voirie communale comprenant notamment les procédures de classement/déclassement des voies communales, relève de la compétence du Conseil Municipal, éventuellement après une procédure d'enquête publique.

L'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Monsieur le Maire présente ensuite la parcelle concernée par le déclassement. Il indique que le projet d'extension du cimetière prévoit bien la construction du cimetière jusqu'aux bordures de trottoirs actuelles.

Toutefois, cela empiète sur le domaine public communal, un terrain enherbé et entretenu par la commune.

Il convient donc de déclasser cette surface de 509 m² dans le domaine privé de la commune pour la rattacher au terrain communal utilisé pour l'extension du cimetière.

Considérant l'absence d'atteinte portée aux fonctions de desserte ou de circulation par le déclassement de cette portion du domaine public de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le déclassement de cette surface de 509 m².
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux services du cadastre.

02/10/18 - 12 – Questions diverses.

- Monsieur le Maire demande à Madame ENGEL de faire un point sur le label Village Etape. Cette dernière indique qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale de la fédération française des Villages Etapes à Saint-Thégonnec dans le Finistère. Cette rencontre, qui s'est déroulée sur 2 jours, était très intéressante et enrichissante car elle a permis d'échanger avec des communes qui ont les mêmes problématiques et recherchent à revitaliser leur centre-ville. Madame ENGEL précise qu'elle fera un compte rendu plus détaillé avec des propositions de solutions au Comité de Pilotage pour la revitalisation du centre-ville (lundi 08 octobre).
- Monsieur le Maire souhaite inaugurer les nouvelles décorations de Noël de la Place Du Guesclin. Il demande si les élus municipaux ont des idées pour organiser l'évènement. Il est proposé de travailler sur la thématique de Noël. Les élus municipaux vont réfléchir à la question, notamment à l'organisation d'un marché de Noël nocturne qui ne concurrencerait pas celui de l'association des parents d'élèves de l'école publique Louise Briand.
- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 06 novembre 2018, à 19 h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.